



Neuilly sur Seine, le 12 mai 2010

**REMUNERATIONS DIFFEREES ET
CONDITIONS DE PERFORMANCE DES DIRIGEANTS**

(Informations publiées en application des articles L.225-42-1 et R.225-34-1 du Code de commerce)

Engagements au bénéfice de Monsieur Philippe LAZARE, Président-Directeur Général

Les modalités de l'indemnité de départ de M. Philippe LAZARE et les conditions de performance auxquelles cette indemnité est subordonnée ont été renouvelées par décision du Conseil d'administration du 11 mai 2010.

Modalités

En cas de révocation pour tout autre motif qu'une faute lourde :

- un an de rémunération ;
- le maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Conditions de performance

- progression de l'EBIT en ligne avec la progression du chiffre d'affaires pendant la période d'exercice du mandat ;
- maintien ou augmentation des parts de marché de la société pendant l'exercice du mandat.

Conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, ces modalités et ces conditions de performance ont été approuvées par l'assemblée générale du 11 mai 2010 (9^{ème} résolution).